

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/11/2025**

Mr ROBERT Jean-Paul, Maire	M. DUCHANOY Patrick
Mme GRILLET Mireille, 1ère Adjointe	Mr FAUVET Romain (Procuration à Xavier FAYS)
Mr FAYS Xavier, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mr FLORENTIN Ludovic
Mr THOUVENIN Ludovic, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme LEDRAA Elodie
Mme BEAUREGARD Renée, 4 <sup>ème</sup> adjointe	Mr PETIDANT Jean-Paul
Mr ADE Pierre	Mme THIERY Carène (Absente)
Mr DUVAL Jean-Philippe	Mr YVON Didier (Procuration Pierre ADE)
M. DIDIER Stéphane	

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Mireille GRILLET a été nommée « secrétaire de séance ».

**APPROBATION DU COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 24/09/2025**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24/09/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**N° 01-18112025 : Adhésion prise de compétence ASSAINISSEMENT par la CCPS (Communauté de Communes du Pays du Saintois)**

Monsieur le Maire explique le transfert de la compétence assainissement collectif à la CCPS. La CCPS demande à chaque commune qui ont choisi de déléguer cette compétence à celle-ci de délibérer. Ce sont 23 communes sur 55 qui ont choisi le transfert. La CCPS a accepté notre commune en Conseil Communautaire le 25 septembre 2025. C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal qu'au regard des conclusions de l'étude réalisée par la CCPS qui ont permis de mettre en évidence les enjeux communs associés à la gestion des services assainissement collectif à l'échelle communautaire, rappelant le contexte, la situation institutionnelle actuelle, les enjeux d'exploitation, le périmètre et le scénario envisagé concernant cette prise de compétence volontaire de se positionner.

**Gestion des réseaux unitaires (eaux pluviales mélangées aux eaux usées)**

- Circulaire 12 décembre 1978 sur l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) : « [...]il résulte que, dans le cas de réseaux totalement unitaires, les fourchettes de participation du budget communal devraient en général se situer entre 20% et 35% des charges de fonctionnement du réseau, amortissements techniques et intérêts des emprunts exclus, et entre 30% à 50% des amortissements techniques et des intérêts des emprunts. » Le montant de la participation serait fixé à 20% pour l'année 2026 par la CCPS et voté au prochain Conseil Communautaire.

Avec les données budgétaires actuelles, qui demandent à être affinées, le montant s'élèverait à 357 €/km.

La commune a 7km de réseau unitaire soit au total 2499€.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'adhésion de prise de compétence ASSAINISSEMENT par la Communauté de Commune du Pays du Saintois (CCPS) et de régler annuellement à la CCPS la somme de 357€/km de réseau unitaire.

## N° 02-18112025 : Délimitation bornage LALLOUE-JOLLAIN / COMMUNE de Ceintrey

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic THOUVENIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Monsieur THOUVENIN explique que dans le cadre du bornage de la propriété de M. LALLOUE, sise au 27 rue des Maix, le cabinet de Géomètres GRF a procédé à la délimitation contradictoire de l'emprise de la Voie Communale « rue des Maix ».

A l'issue de leurs opérations de terrain un procès-verbal de délimitation de propriété des personnes publiques a été établi.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de pouvoir signé ce procès-verbal de délimitation et de délivrer un arrêté individuel d'alignement.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal de délimitation et de délivrer un arrêté individuel d'alignement.

## N° 03-18112025 : Mise aux normes électriques suite au passage de la SOCOTEC

Comme chaque année, la société SOCOTEC effectue un contrôle des installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux. Il ressort de ce rapport du mois d'octobre 2025 un certain nombre de dysfonctionnements au niveau de l'atelier municipal, de l'église, de la mairie, du groupe scolaire et du multi-accueils.

De plus, la directrice de l'école primaire a averti Monsieur le Maire d'un dysfonctionnement de l'alarme incendie de l'école. Ce problème a été soulevé lors d'un exercice incendie réalisé à la rentrée scolaire.

Afin de résoudre ces problèmes, un devis a été demandé à l'entreprise KAUFFMANN Electricité, le montant de celui-ci s'élève à 1195,15€ HT et 1437,78€ TTC.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer le devis de l'entreprise KAUFFMANN Electricité pour le montant de 1195,15€ HT et 1437,78€ TTC..

## N° 04-18112025 : Remplacement de 10 avaloirs rue des Maix

Monsieur le Maire explique que des avaloirs doivent être remplacés rue des Maix à cause de leur vétusté.

Monsieur le Maire a sollicité la société PRESTINI. Un devis d'un montant de 16850€ HT et 20 220€ HT pour le remplacement de 10 avaloirs.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité**, le devis de la société PRESTINI pour un montant de 16850€ HT et 20 220€ HT pour le remplacement de 10 avaloirs.

## N° 05-18112025 : Renouvellement convention de commerçant ambulant (ORANGE)

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu une demande de renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du territoire devant l'église les vendredis soir par Monsieur GUENAT qui possède un commerce ambulant de fruits de saison et de produits alimentaires, et ce pour une période allant de fin octobre 2025 à la fin mars 2026.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, la demande de renouvellement d'occupation temporaire par Monsieur GUENAT, de fin octobre 2025 à fin mars 2026..

## N° 06-18112025 : Devis nacelle France Elévateur

Les fêtes de fins d'année approchant, Monsieur le Maire explique qu'il faudra installer les décos électriques dans le village.

Il précise également, qu'un employé communal a pu bénéficier d'une habilitation électricité et nacelle proposées gracieusement par la commune de Vézelise. Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur COLIN Stéphane, Maire de la commune de Vézelise.

Afin de pouvoir décorer le village pour les fêtes de Noël, et afin d'installer les guirlandes lumineuses en hauteur, une nacelle doit être louée.

Monsieur le Maire a demandé un devis auprès de la société FRANCE ELEVATEUR qui a établi un devis pour un montant de 136€ HT et de 163,20€ TTC pour une journée de location pour la pose.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le devis de la société FRANCE ELEVATEUR pour un montant 136€ HT et de 163,20€ TTC pour une journée de location pour la pose.

## N° 07-18112025 : Validation ANV (Admission Non-Valeur)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRILLET Mireille, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Madame GRILELT explique que la commune doit faire des admissions en non-valeur pour des factures d'assainissement non payées malgré les différentes procédures du Trésor Public. C'est pourquoi le Trésor Public nous demande d'admettre en non-valeur le montant de 699,66€ pour des factures d'assainissement non payées.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les admissions en non-valeurs pour un montant de 699,66€.

## N° 08-18112025 : Mouvements de crédit budget Assainissement

Afin de pouvoir admettre en non-valeur la somme de 699,66€ et pouvoir régler une facture de la SAUR pour l'entretien des réseaux assainissement d'un montant de 6042,21€ HT et 6646,44€ TTC, nous sommes dans l'obligation de faire des mouvements entre les chapitre 012 et 022 pour créditer le chapitre 011 afin de pouvoir régler la facture de la SAUR et de régler les Admissions en Non Valeur :

Débit : Chapitre 012 : 2600€

Chapitre 022 : 1500€

Crédit: Chapitre 011, Compte 51523 : 2600€ + 1500€ soit 4100€

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les mouvement au budget assainissement soit

Débit : Chapitre 012 : 2600€

Chapitre 022 : 1500€

Crédit: Chapitre 011, Compte 51523 : 2600€ + 1500€ soit 4100€

## N° 09-18112025 : Modification délibération création de poste adjoint technique

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRILLET Mireille, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Madame GRILLET explique que le Trésor Public demande, afin de régulariser la situation, d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe NT à temps non complet d'une durée maximal de 5h, de prendre une nouvelle délibération pour corriger la situation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour un poste de fonctionnaire en qualité d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de prendre une nouvelle délibération pour corriger la situation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour un poste de fonctionnaire en qualité d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe

**N° 10-18112025 : Création d'embauche de contractuel pour remplacement**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRILLET Mireille 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Madame GRILLET explique que nous avons des difficultés face au Trésor Publique et que pour éviter ces désagréments il serait judicieux de créer un poste d'agent technique contractuel pour des remplacements en cas de congés maladie ou congés annuels d'un employé communal.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la création d'un poste d'agent technique contractuel pour des remplacements en cas de congés maladie ou congés annuels d'un employé communal.

**INFOS DU MAIRE :**

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :**

- Des armoires ont été récupérées afin de pouvoir classer les archives. Il remercie les donateurs
- Courrier de la CCPS pour la viabilité hivernale (recherche de prestataires pour une convention pour le salage des routes)
- Réouverture ligne 14 : débroussaillage vers le 15 décembre, travaux de la plateforme le 05/01/2026
- Balayage des rues par la société LOISY
- Maison VOIGNIER: mail au notaire qui voit le juge des tutelles
- EIFFAGE : courrier concernant les caméras qui ne fonctionnent pas. Les juristes de l'Association des Maires prennent en charge le dossier
- Air d'aspiration route de Pulligny : Le département nous informe que le dossier n'est pas retenu. Monsieur le Maire revoit avec le CD 54 la motivation de ce refus.
- Restaurant LE CHARDONNERET : le 2<sup>ème</sup> compromis a été signé, le processus est toujours en cours
- Zone entre la CAL et la Médicale Service : le terrain est à vendre, des acheteurs sont sur le dossier avec l'implantation possible d'une supérette et d'un artisan

La séance est close à 21h40

La Secrétaire de séance,  
Mireille GRILLET



Le Maire,  
Jean-Paul ROBERT

  
The official seal of the town of Châtillon-sur-Seine is visible, featuring a blue circular design with the name of the town in French and the date 1852.